

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril à 18 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, à la salle de la grange du Vigean.

**Etaient présents :**

**Communauté de communes du Pays Gentiane :** Valérie CABECAS, Jean MAGE

**Communauté de communes du Pays de Mauriac :** Marie-Hélène CHASTRE, Jean-Pierre SOULIER, Olivier ROCHE

**Communauté de communes du Pays de Salers :** Bruno FAURE

**Communauté de communes Sumène Artense :** Alain DELAGE, Jean-Pierre GALEYRAND, Marc MAISONNEUVE, Éric MOULIER, Philippe VIALLEIX.

**Ont donnés pouvoirs :**

Christophe MORANGE à Marc MAISONNEUVE, André DUJOLS à Bruno FAURE, Jean-Pierre CINQUALBRES à Bruno FAURE

**A été nommé secrétaire de séance :** Jean-Pierre SOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil syndical : 28 / Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 12 avril 2021

N°006/2021

**PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR 2021**

Monsieur le Président propose aux conseillers syndicaux le montant de la participation des 4 communautés de communes pour l'année 2021 :

10.000 € par communauté de communes

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la participation de chaque communauté de communes à 10.000 € pour l'année 2021

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Syndicat Mixte SCoT  
Haut Cantal Dordogne

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 22/04/2021  
Affichée ou notifiée le 22/04/2021  
Document certifié conforme

Le Président,  
Syndicat Mixte SCoT  
Haut Cantal Dordogne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.